

I) France 4 disparaît de la TNT, et les autres mesures de la réforme de l'audiovisuel public



Anthony Berthelier Journaliste, Le Huffington Post

France 4 disparaît de la TNT, des pistes de réflexions sur l'avenir de France Ô, une plateforme de "fact ckecking"... la ministre de la Culture Françoise Nyssen dévoile, lundi 4 juin, sa réforme de <u>l'audiovisuel public</u>. Une réorganisation voulu par l'Élysée pour fin 2018 et qui inquiète déjà les syndicats.

"Nous nous sommes concentrés sur la transformation de l'offre parce que c'est ce qui concerne le public aujourd'hui", explique la ministre de la Culture. Le calendrier législatif de la réforme de l'audiovisuel public a été quant à lui repoussé à "courant 2019" avec des lois sur "la réforme de la gouvernance", "le financement" qui passera par une révision de la redevance, et "la régulation à l'heure du numérique", qui devrait inclure une modernisation des pouvoirs du CSA.

Sans trancher sur les sujets majeurs comme la présidence unique pour tous les médias publics, Françoise Nyssen dévoile une réforme qui se veut tournée vers cinq piliers: "l'innovation, la création, l'éducation, la proximité, l'information."

• France 4 disparaît de la TNT

France Télévisions devra libérer "au moins le canal hertzien" de sa chaîne jeunesse France 4, afin de recentrer sur le numérique son offre dédiée au jeune public, annonce la ministre de la Culture, sans préciser si le contenu de la chaîne sera diffusée ailleurs.

Françoise Nyssen ne s'avance pas non plus sur un éventuel passage de *franceinfo* sur le canal 14, aujourd'hui occupé par France 4.

"Je rappelle que l'attribution des fréquences n'est pas une prérogative du gouvernement, mais du Conseil supérieur de l'audiovisuel", explique-telle, tout avouant que la place actuellement allouée à la chaîne d'informations du service public est un "handicap."

• Réflexions sur l'avenir de France Ô

Quant à $France \ \hat{O}$, "il faudra interroger nos concitoyens d'outre-mer et leurs élus pour déterminer si l'avenir est au maintien de $France \ \hat{O}$ sur le canal hertzien ou au contraire au renforcement des offres numériques des Outre-Mer Premières", ajoute la ministre avant de préciser: "la question de l'avenir de $France \ \hat{O}$ est un des chantiers confiés à la future mission de concertation."

• Plus de programmes régionaux sur France 3

Françoise Nyssen a, en revanche, tranché sur France 3. La ministre veut y voir trois fois plus de "programmes régionaux". "Aujourd'hui, France 3, ce n'est que deux heures de décrochage régional par jour. L'identité de France 3 sera donc recentrée sur cette mission fondamentale qu'est la proximité. Je souhaite que l'on multiplie par trois les heures de programmes régionaux", explique la ministre. Elle évoque également une "coopération ambitieuse" entre France 3 et France Bleu qui devra déboucher sur un médias porte-voix des territoires.

"Dès l'automne, France Bleu et France 3 lanceront des expérimentations dans deux régions. L'info autrement sera ainsi portée par le service

audiovisuel public. Deux villes françaises se réveilleront bientôt avec une matinale commune de France Bleu et France 3. Cette expérimentation doit nous permettre de préciser les contours de la coopération", précise la ministre de la Culture.

• Deux plateformes en ligne et "décryptage des fausses nouvelles"

Françoise Nyssen confirme également deux projets de plateformes en ligne, qui regrouperont des contenus issus des groupes de l'audiovisuel public.

La première, dédiée à la culture, sera lancée "fin juin", et la seconde ciblera la jeunesse. Le but? "reconquérir le jeune public." Autre illustration de cette politique de regroupement de contenus, le site de *Franceinfo* hébergera dès mercredi 6 juin une "plateforme commune de décryptage des fausses nouvelles".

Sans trancher pour le moment sur le sujet d'une présidence unique pour tous les médias publics, Françoise Nyssen confirme le cap fixé aux entreprises du secteur: "les synergies entre sociétés vont se développer, pour permettre à l'audiovisuel public d'innover, de gagner en performance et en visibilité".



"Il faudra également qu'elles dégagent des gains d'efficience et des économies pour financer les priorités. Il y a des marges de manœuvre, nous le savons, et la mutation des sociétés passe aussi par une profonde transformation de leur organisation et de leur mode de management", dit-elle encore, sans chiffrer à ce stade les gains espérés.





II) Comprendre l'affaire Alexis Kohler, le bras droit de Macron visé par une enquête

Par L'Obs

Le parquet national financier a ouvert une enquête portant sur des soupçons de conflits d'intérêts.

Une enquête dans la garde rapprochée d'Emmanuel Macron. Le secrétaire général de l'Elysée, Alexis Kohler, est visé par une plainte pour "prise illégale d'intérêt", "trafic d'influence" et "corruption passive" déposée vendredi 1er juin au parquet national financier par l'association Anticor.

L'association anticorruption, qui s'appuie sur <u>des</u> <u>articles de Mediapart</u>, dénonce les liens familiaux et professionnels étroits qui existent entre le bras droit du président Emmanuel Macron et l'armateur italo-suisse MSC (Mediterranean Shipping Company), client important de STX France, les chantiers navals de Saint-Nazaire.



Alexis Kohler, secrétaire général de l'Elysée sous Macron, à l'Elysée le 16 mars 2018 (LUDOVIC MARIN / POOL / AFP)

Elle estime qu'Alexis Kohler a favorisé l'armateur privé impliqué dans des discussions avec l'Etat. Ce qu'il faut savoir pour comprendre l'affaire.

Que reproche Anticor à Alexis Kohler?

L'association anticorruption dénonce donc ses liens familiaux et professionnels avec MSC. Le numéro 2 de l'Elysée fait, en effet, partie de la famille de Gianluigi Aponte, le fondateur et principal actionnaire de la MSC. Pour être plus précis, la mère d'Alexis Kohler est la cousine germaine de Rafaela Aponte, qui a cofondé MSC avec son mari Gianluigi en 1970.

Une proximité qui aurait mis ce dernier "à maintes reprises en position de mettre les moyens de l'Etat à la disposition du groupe familial, au mépris des règles et des lois", a estimé Mediapart soulevant des interrogations quant à d'éventuels conflits d'intérêts.

Ce groupe privé a mené avec l'Etat une série de négociations alors que le haut fonctionnaire occupait des postes stratégiques au ministère de l'Economie. L'armateur italo-suisse est, en effet, l'un des plus grands clients – un temps, l'unique – de STX France, les chantiers navals de Saint-Nazaire. Or, à plusieurs reprises, Alexis Kohler s'est retrouvé ces dernières années à gérer les dossiers STX France, et donc indirectement les affaires de MSC.

Pourquoi MSC n'est pas un groupe comme les autres ?

Comme le rappelle "le Monde", MSC, numéro 2 mondial du transport de marchandises par bateaux porte-conteneurs, qui s'est diversifié dans les croisières, au chiffre d'affaires dépassant les 20 milliards d'euros, est devenu le client principal des derniers grands chantiers navals français, STX France, à Saint-Nazaire.



"Des chantiers historiques dont l'Etat a tout fait, depuis des années, pour éviter d'abord la disparition, puis le passage sous un complet contrôle italien. A chaque fois, le client MSC était un acteur clé des discussions, ses commandes de paquebots pouvant d'un coup transformer l'avenir de Saint-Nazaire", souligne le quotidien.

Quand les faits auraient-ils eu lieu?

La plainte d'Anticor vise plusieurs périodes selon <u>"le Monde"</u> qui y a eu accès.

La première, au début des années 2000, lorsqu'Alexis Kohler a travaillé pour l'Agence des participations de l'Etat. A ce titre, il a siégé aux conseils d'administration de plusieurs entreprises dont les chantiers STX de Saint-Nazaire entre 2010 et 2012. "Alexis Kohler ne pouvait ignorer qu'il existait un conflit d'intérêts à représenter l'Etat français" chez STX France "alors même que sa famille était propriétaire de l'un de ses principaux clients" estime Anticor.

La deuxième période visée concerne les années où il a été directeur adjoint du cabinet du ministre de l'Economie et des Finances Pierre Moscovici, entre mai 2012 et mars 2014, puis lorsqu'il a été directeur de celui d'Emmanuel Macron, entre août 2014 et août 2016. Le chantier de Saint-Nazaire était alors le sujet de nombreuses tractations.

Anticor rappelle que le haut fonctionnaire a voulu à deux reprises rejoindre l'armateur après avoir été directeur adjoint de cabinet au ministère de l'Economie. La première fois, en avril 2014, la commission de déontologie s'y était opposée. Non pas au motif de sa proximité avec la famille Aponte mais parce qu'il avait participé à des négociations au conseil d'administration de STX France en tant sur représentant de l'Etat. En août 2016, quand Emmanuel Macron avait quitté Bercy, Alexis Kohler avait finalement obtenu un feu vert et avait rejoint MSC Croisières au poste de directeur financier. Sur cette période, Anticor soupçonne Alexis Kohler d'être intervenu comme cadre de MSC dans une réunion à Bercy en mars 2017 sur la reprise de STX France, alors en faillite. STX France avait finalement fusionné avec son concurrent italien Fincantieri mais MSC n'était pas monté au capital du groupe comme envisagé.

Resté membre actif de la campagne d'Emmanuel Macron, il avait quitté l'armateur après l'élection présidentielle neuf mois plus tard pour devenir secrétaire général de l'Elysée.

Mediapart a aussi révélé qu'Alexis Kohler n'a jamais indiqué à la commission de déontologie de la fonction publique ses liens familiaux avec les actionnaires de MSC.

Comment Alexis Kohler se défend-il ?

L'Elysée a fait savoir lundi que son secrétaire général Alexis Kohler avait "pris note" de la plainte déposée contre lui par Anticor, qui repose sur "des soupçons totalement infondés jetés sur lui à l'évidence en raison de ses fonctions". Selon la présidence, "cette plainte s'appuie sur des articles de presse [...] qui contiennent de nombreuses et graves erreurs factuelles".

"Alexis Kohler a toujours tenu sa hiérarchie informée de ses liens personnels avec l'entreprise MSC. Il s'est systématiquement déporté de toutes les décisions ayant trait à cette entreprise et sa hiérarchie informée a naturellement veillé au conflit d'intérêt potentiel. Dans toutes les fonctions qu'il a occupées à l'Agence des participations de l'Etat (APE), à Bercy et à l'Elysée", ajoute-t-elle.

Quelles suites judiciaires ?

Le parquet national financier a ouvert une enquête visant Alexis Kohler portant sur des soupçons de conflit d'intérêts entre ses postes dans la fonction publique et ses liens avec l'armateur italo-suisse, a-t-il annoncé dans un communiqué ce lundi.

Cette enquête, confiée à la Brigade de répression de la délinquance économique, a été ouverte "à la suite de la publication de plusieurs articles de presse", a précisé le parquet, sans faire référence à la plainte d'Anticor, qui ajoute que "le procureur de la République financier a diligenté des investigations afin de vérifier si les règles relatives à la mise en disponibilité des agents publics ont bien été respectées".

(Avec AFP)

L'Obs



III) Éric Woerth qui vient d'être mis en examen peut-il rester président de la commission des finances de l'Assemblée?



Eric Woerth à l'Assemblée nationale à Paris le 27 juin 2017 Photo GEOFFROY VAN DER HASSELT. AFP

Rien dans la loi ne peut le contraindre à quitter ses fonctions. Seule une décision personnelle, et/ou la pression politique peut l'y forcer.

Question posée par Antoine le 31 mai 2018

Bonjour,

Éric Woerth, député de l'Oise et actuel président de la commission des finances à l'Assemblée nationale, a été mis en examen le 29 mai pour «complicité de financement illégal» de la campagne de Nicolas Sarkozy en 2007, dont il était le trésorier.

Sa place à la tête de la commission permanente des finances fait depuis l'objet d'un vif débat. Une partie des membres de la commission, LR et LREM confondus, ont déclaré leur soutien au patron de la commission. Le député Guillaume Larrivé LR a estimé au Monde que «la légitimité d'Éric Woerth comme député et président de la commission des finances de l'Assemblée nationale est totale. Le principe constitutionnel de séparation des pouvoirs doit être respecté : cette mise en examen n'a, évidemment, aucune incidence sur l'exercice d'une fonction parlementaire.»

Le groupe LR à l'Assemblée nationale a également apporté son soutien à Éric Woerth dans un communiqué : «Face à cette nouvelle épreuve qui lui est imposée, les députés Les Républicains, connaissant la probité d'Éric Woerth ainsi que son sens de l'intérêt général, lui renouvellent unanimement leur confiance et leur soutien et lui témoignent toute leur affection».

Lors d'une réunion de la <u>commission</u> du mercredi 30 mai, Gilles Le Gendre, membre de la commission et vice-président du groupe parlement LREM, s'est adressé à Éric Woerth: «Nous considérons que vous êtes absolument légitime à la tête de cette commission [...] C'est la position de notre groupe, elle ne variera pas [...]». La déclaration, suivie d'applaudissement, a été complétée par le vice-président du groupe Mouvement démocrate et apparentés Patrick Mignola: «On se réjouit de continuer à participer à cette commission sous votre présidence».

Certains députés LREM ont toutefois montré mon d'enthousiasme. La députée Catherine Fabre a estimé sur le plateau de LCP que «Ça pose un problème symbolique». Sonia Krimi autre députée LREM s'est également opposée, via son compte Twitter, au maintien d'Éric Woerth.



Si le sujet est discuté, c'est qu'aucune loi ou même règle informelle ne régit ce type de situation. À son arrivée à l'Elysée, Emmanuel Macron avait demandé que durant son quinquennat, les ministres mis en examen présentent leur démission. Côté Parlement, aucune ligne de conduite n'a été adressée aux députés et sénateurs.

Il n'existe donc pas de cadre légal évoquant le renvoi d'un président de commission en cas de mise en examen. La question relève donc d'une décision personnelle, prise sous la pression politique ou la pression de l'opinion.

Un président de la commission des finances à part

Parmi les huit commissions permanentes à l'Assemblée nationale, la commission des finances fait office d'exception. Conformément au règlement de l'Assemblée, la présidence doit être donnée au premier groupe d'opposition. Dans le cas de la présente législature, c'est le groupe LR qui a été désigné premier groupe d'opposition. Éric Woerth, candidat désigné dans les rangs du groupe LR, est donc devenu président de la commission des finances.

Pour autant, ce statut particulier ne distingue pas Eric Woerth des autres présidents, ni même des autres députés. Comme cela <u>était expliqué dans</u> <u>Libération</u>, les circonstances dans lesquelles un

député peut être démis de ses fonctions pour raisons judiciaires sont très précises, et rares. Cela peut-être le cas si un député se retrouve lors de son mandat condamné au pénal avec une peine d'inéligibilité et de façon définitive (si tous les recours ont été épuisés). Le Conseil constitutionnel peut-être alors saisi par le garde des Sceaux. Cela avait été le cas pour la députée Bouches-du-Rhône Sylvie Andrieu. Condamnée par la cour d'appel d'Aix-en-Provence à une peine de quatre ans de prison assortie de cinq ans d'inéligibilité. Elle avait fini par quitter son siège avant que le conseil ne se prononce.

Une situation qui n'a pour l'heure rien à voir avec celle d'Eric Woerth.

Cordialement



IV) La face cachée de Christophe Castaner

Par valeursactuelles.com



Le passé. Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement aurait connu une jeunesse mouvementée, selon Le Journal du Dimanche.

Ancien maire de Forcalquier devenu député puis délégué général de La République en marche et secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, Christophe Castaner est aujourd'hui un homme qui fait partie d'un cercle rapproché du président de la République. Et pourtant, qui aurait cru qu'il a connu une jeunesse mouvementée ? Ce dimanche 3 juin, Le JDD lève le voile sur sa face cachée, enfouie dans son passé mais dont certains détails font encore partie de sa vie.

Des jeux de cartes et mauvaises fréquentations

En 2008, Christian Oraison, un caïd des Alpes-de-Haute-Provence, a été abattu de plusieurs balles. Cet homme, surnommé le « Grand Blond » avait été formé par <u>Gaëtan Zampa</u>, l'un des parrains de la French Connection de Marseille des années

1970, mais peu de gens savent qu'il était aussi un proche de Christophe Castaner, révèle Le JDD. « (Christian) Oraison, c'était mon grand frère, mon protecteur », avoue le chef d'En marche au JDD. Et d'ajouter : « Il m'appelait l'étudiant ». Outre, cette fréquentation, le jeune Christophe Castaner s'adonnait aux jeux de cartes. « Le poker était un truc réservé à un milieu interlope », se souvient-il. « A l'époque, il avait quitté le foyer familial », précise Le JDD. « J'ai été sur le fil du rasoir », reconnaît Christophe Castaner.

Sur le même sujet

Macron en SS : le coup de gueule de Castaner

De ses années méridionales, il a conservé « quelques discrètes cicatrices » et un souvenir : sa chaîne en or, autour du cou. Il s'agit d'un cadeau de sa mère, qu'il a refusé d'enlever malgré les demandes de tous les communicants. « Je ne l'ai jamais quittée. Je la cache en mettant une cravate parce qu'il paraît que sinon, ça fait trop kéké », confie au JDD l'ex-porte-parole du gouvernement.



MAIS AUSSI:

Castaner n'exclut pas des alliances avec LR aux municipales



Le délégué général de La République en marche Christophe Castaner (photo) a déclaré lundi ne "rien exclure" en vue des municipales de 2020 et notamment pas de soutenir des listes menées par un élu Les Républicains (LR), une proposition accueillie fraîchement par la droite./Photo prise le 21 février 2018/REUTERS/Stéphane Mahé

Rédaction Reuters

PARIS (Reuters) - Le délégué général de La République en marche Christophe Castaner a déclaré lundi ne "rien exclure" en vue des municipales de 2020 et notamment pas de soutenir des listes menées par un élu Les Républicains (LR), une proposition accueillie fraîchement par la droite.

"Je n'exclus rien et je le dis à tous les marcheurs, vous faites d'abord un diagnostic de situation. (...)

Est-ce que ce maire fait le jeu de la démocratie, est-ce que ce maire a transformé sa ville ? Si c'est le cas, je me fiche de savoir s'il a été un jour (Les) Républicains ou pas. Je lui ferai une proposition de travail", a-t-il dit sur Public Sénat.

"Je proposerai un socle de valeurs communes, un engagement commun, je demanderai à des marcheurs de l'accompagner si le maire le souhaite et je pourrais parfaitement soutenir - je étant La République en Marche - un maire, quelle que soit l'origine de son engagement", a-t-il ajouté.

Le délégué général de la majorité a maintenu le doute sur une éventuelle candidature à la mairie de Marseille : "Je ne l'exclus pas, mais je ne suis pas candidat et aujourd'hui je vais peu à Marseille car j'ai d'autres responsabilités", a-t-il déclaré.

Du côté des Républicains, le porte-parole Geoffroy Didier, a rejeté lundi lors d'une conférence de presse l'"appel du pied" de la majorité en vue des municipales et exclu des désistements en sa faveur.

"Pour répondre à ce prétendu appel du pied de M. Castaner, dont la ficelle me semble un peu grosse, les choses sont très claires: l'inverse de ce que dit M. Castaner n'est pas vrai", a prévenu Geoffroy Didier. "Les Républicains investiront partout des candidats, il n'y aucune ambiguïté là-dessus, tout le reste n'est que littérature", a-t-il ajouté.

Julie Carriat, édité par Yves Clarisse



V) L'emblématique naufrage de Nicolas Hulot

Par <u>Hubert Huertas</u>

Qu'il parte ou non, les amarres sont rompues entre Nicolas Hulot et le gouvernement. La semaine qui s'est achevée laissera des traces indélébiles, et pas seulement pour lui-même et pour l'environnement. C'est l'ensemble du quinquennat que son échec éclabousse.

Quelle semaine pour l'exécutif! Avec sa loi sur l'agriculture et l'alimentation il aura cédé aux lobbys, renoncé à ses promesses de monde nouveau, et plongé à pieds joints dans la gadoue des renoncements.

Ce texte devait concrétiser le « make our planet great again » lancé avec superbe, à la face du monde entier, par le président Macron, après la sortie des États-Unis de l'accord de Paris sur le climat.



Et voilà une loi qui collectionne les vœux pieux, les demi-mesures, les compromis qu'il dénonçait dans l'ancien monde. Décision ferme ajournée sur le glyphosate, inconsistance sur la malbouffe, recul sur la souffrance animale, Nicolas Hulot qui devait assurer la transition écologique, se retrouve relégué au rang d'avaleur de boas.

Restera-t-il ? Partira-t-il ? La question est dépassée. Son maintien au gouvernement symboliserait son impuissance, voire sa compromission, son départ serait l'image d'un divorce entre le pouvoir élu au printemps 2017 et l'écologie, et pire encore, le symbole d'une rupture entre le président de la République et le candidat Macron.

On savait, depuis le printemps 2017, que le conseil des ministres hébergeait l'eau et le feu. Le feu (en tout cas médiatique) ? Une star de l'écologie, Nicolas Hulot. L'eau, ou plutôt l'éteignoir ? Un représentant des intérêts d'une certaine agriculture productiviste, Stéphane Travert, ministre de l'agriculture.

Dès les premiers mois, Hulot avait déjà été contraint d'en rabattre à propos du nucléaire, puis s'était consolé avec l'abandon du projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes. L'inévitable affrontement des deux forces contradictoires était attendu sur cette fameuse loi dite « agriculture et alimentation », et le résultat est tombé. Hulot aussi.

Par l'ampleur de sa mise en scène, l'affaire avait rappelé le Grenelle de l'environnement. Ce serait une révolution, et davantage encore : une mise à feu vers le troisième millénaire. 74 réunions préparatoires sur l'ensemble du territoire, 14 ateliers au niveau national, 17 000 contributions sur Internet, battez tambours, sonnez trompettes, on allait voir ce qu'on allait voir.

À peine cette phase préparatoire achevée, Nicolas Hulot avait fait la grimace, et pire encore. Il avait boudé les conclusions et prononcé des mots à la fois définitifs et provisoires, à l'image de sa présence : « Le compte n'y est pas, ce n'était pas suffisamment conclusif et, donc, ce n'était pas pour moi le temps de conclure. » Les médias avaient bruissé sur l'hypothèse de sa démission, et comme il en a désormais l'habitude, il avait démenti en dénonçant un « fantasme médiatique ».

On a mesuré l'étendue du « fantasme » pendant l'examen de la loi. Les avancées les plus attendues sont devenues des reculs. Le plus frappant concerne le glyphosate, en raison de la gravité du sujet, mais aussi parce qu'Emmanuel Macron s'était personnellement engagé sur le sujet, pendant sa campagne, puis face aux instances européennes. Cet herbicide classé « cancérogène probable » par l'Organisation mondiale de la santé devait être interdit en France dans les trois ans.

Fort de cette assurance, le député LREM Matthieu Orphelin (proche de Nicolas Hulot) avait proposé

un amendement qui inscrivait cette disposition dans la loi. Amendement repoussé par 63 voix contre 20, sur intervention de Richard Ferrand, le président du groupe des « marcheurs », qui ne pouvait l'avoir décidé sans la demande du ministre de l'agriculture, ni le feu vert de l'Élysée. Les députés France insoumise, communistes et socialistes auraient pu faire la différence, mais ils dormaient pendant cette séance de nuit, et n'étaient représentés que par une poignée de députés!

Ainsi, dans cette affaire, Emmanuel Macron avait non seulement demandé à son ministre d'État, ministre de la transition écologique, de manger son chapeau, son pardessus, son stylo et ses gants, mais également autorisé sa majorité à ne pas concrétiser sa promesse solennelle. Un sommet de contradictions qui ferait passer les couacs de l'époque François Hollande pour du travail d'amateur.

L'effet a été si ravageur que dès le lendemain Christophe Castaner, porte-parole du gouvernement et délégué général de La République en marche, a ramé dans l'espoir d'inverser le courant. Il a proposé la création d'une commission de suivi de la promesse présidentielle censurée la veille et, s'il le fallait, promis une loi d'interdiction du glyphosate, qui serait votée dans trois ans ! « P... trois ans », comme auraient dit les Guignols ! Une loi qui imposerait ce que la veille les députés de son groupe n'avaient pas accepté.

Il est clair que la loi espérée par Hulot avait été revue et corrigée par les lobbys agricoles et de l'agroalimentaire, à un niveau dont n'aurait pas rêvé la FNSEA...

Quel bilan! L'interdiction de diffuser des publicités pour l'alimentation transformée, facteur d'obésité? Repoussée. L'interdiction du broyage des poussins vivants? Retoquée. L'interdiction de la castration à vif des porcs? À la trappe. L'interdiction de l'élevage hors sol des poules pondeuses? Rejetée. L'interdiction des épandages de pesticides près des habitations? Refusée. Une défaite en rase campagne pour les écologistes, et un affront pour le premier de leurs représentants, Hulot, l'homme qui siège au gouvernement de la France.

Dès lors, la question de son maintien ou de son départ est devenue secondaire, car strictement privée. Une affaire personnelle de Hulot à Hulot, qui dépendra de l'image qu'il souhaite laisser de lui. Car la dimension politique est d'ores et déjà acquise. Emmanuel Macron, son gouvernement, et sa majorité, en sont arrivés au même point de vue que Nicolas Sarkozy, deux ans après le Grenelle de l'environnement, s'écriant dans un salon de l'agriculture : « L'environnement, ça commence à bien faire. »

Le tête-à-queue aurait pu s'arrêter là. Ne concerner pour cette semaine que le domaine polémique de l'environnement. Mais le renoncement est nettement plus global. C'est toute une politique qui se déploie au grand jour, au nom du pragmatisme et de l'efficacité.

Les prestations sociales sont devenues trop nombreuses dans la bouche de Gérald Darmanin. La prime d'activité, créée pour permettre aux salariés pauvres de sortir de la trappe du chômage, est désormais considérée comme une trappe à bas salaires, qu'il faudrait raboter car son coût est trop élevé.

Pendant ce temps, dans le cadre de la loi Elan sur l'évolution du logement, la loi littoral envisage de s'en prendre aux « dents creuses » qui gênent les constructions. Quant à l'obligation d'adapter 100 % des habitations nouvelles aux personnes handicapées, elle est réduite à 10 %, à la colère des associations comme APF France Handicap.

Le malaise est si lourd que des voix pourtant personnellement proches d'Emmanuel Macron s'en inquiètent, tel l'économiste Philippe Aghion, professeur au collège de France, le 1er juin sur France Inter: « Si on libéralise sans protection sociale, on crée du populisme (...) Si on fait du Thatcher, on obtient le Brexit, si on fait du Reagan, on obtient Trump. »

À l'Assemblée, l'aile gauche du groupe LREM s'alarme de plus en plus ouvertement. Un parlementaire cité par Le Journal du dimanche s'interroge sur la stratégie de Matignon : « Le premier ministre pense que le danger viendra de la droite aux prochaines élections. Mais on est en train de se couper de notre électorat du centre gauche. »

L'enjeu de cette folle semaine est là et il dépasse de loin la personne emblématique de Nicolas Hulot. À ne plus courir que sur une jambe, alors qu'il avait promis de dépasser les clivages en incarnant en même temps la gauche et la droite, Emmanuel Macron est en train de répéter la faute majeure de François Hollande. Contrairement à ce qu'il affirme, et qui faisait sa force, il fait le contraire de ce qu'il avait promis. C'est ce bilan qui s'inscrit lourdement dans son action. Nouveau monde ou pas, le voilà qui s'est placé dans la lignée de ses prédécesseurs, tous assis sur un siège éjectable, et qui furent tous éjectés.





A Suivre... La Presse en Revue

LAPRESSEENREVUE.EU